

Commune de MARLY
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09/2023

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents excusés : 07
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 07
Nombre de conseillers absents non excusés : 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme CASCIOLA (procuration à M. HIRSCHHORN), Mme MOREAU (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme BREISTROFF (procuration à Mme LEBARD), M. COLOMBO (procuration à M. MENDES TEIXEIRA), Mme NOEL (procuration à M. LISSMANN), M. NOWICKI (à partir du point 4.2 - procuration à Mme LOUIS), M. MOREL (procuration à M. SURGA), Mme GAUROIS (procuration à M. NOWICKI jusqu'au point 4.1).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 25 janvier 2023

3.1 - FONCTION PUBLIQUE

Suppressions de postes et créations de postes – filières administrative et culturelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial du 17 janvier 2023 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

FILIÈRE	POSTE A CREER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	
ADMINISTRATIVE	1	Adjoint administratif Echelon 1 CDD 18 mois - TNC 28h00 Aux fonctions d'accueil état civil	01/03/2023

	1	Attaché principal 6 ^{ème} échelon CDD 3 ANS- Temps complet Aux fonctions de directeur du pôle ressources juridiques, finances et commande publique	01/03/2023
--	---	---	------------

Compte tenu de la demande de mutation de trois agents, il convient de supprimer trois postes administratifs.

Considérant la fin de détachement de deux agents, deux autres postes sont également supprimés.

FILIERE	POSTE A SUPPRIMER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	
ADMINISTRATIVE	1	Adjoint administratif Temps complet	01/11/2022
	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Temps complet	01/01/2023
	1	Rédacteur Temps complet Fin de détachement suite à la réussite au concours d'attaché	01/02/2023
	1	Attaché principal Fin de détachement attaché d'administration d'état	01/04/2023
	1	Adjoint territorial du patrimoine	01/09/2022

L'exposé de son rapporteur entendu,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 17 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

INSCRIT les crédits en conséquence.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 6 février 2023.

Pour extrait conforme, Marly, le 6 février 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY